

Avis

Les organisations syndicales tiennent à vous rappeler l'épuisement de tous les professionnels de l'éducation nationale (enseignant-e-s, AED, personnel de direction, etc.). Les demandes incessantes et souvent contradictoires du gouvernement ont de lourdes répercussions dans les écoles et les établissements. Les équipes ont l'impression d'impréparation et d'improvisation au plus haut niveau du ministère. Les décisions sont prises sans concertation avec les professionnel-le-s mobilisé-e-s sur le terrain, qui doivent faire en sorte de répondre aux injonctions ministérielles, souvent dans la précipitation. Ces mêmes décisions sont annoncées au grand public par les médias voire par les réseaux sociaux avant même que les personnels en soient informés par les canaux de communication internes au ministère.

Les risques psychosociaux (qui englobent les termes de « stress », « harcèlement », « souffrance au travail ») sont pourtant aujourd'hui reconnus comme des risques majeurs pour la santé physique et mentale des salarié-e-s. Avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, l'employeur a l'obligation d'évaluer les RPS afin de les prévenir. Il doit mettre en place des actions de prévention, d'information et de formation. M. Blanquer, le 9 mai, a déclaré dans le JDD que les professeurs qui ne seront pas en classe « s'occuperont de l'enseignement à distance pour les élèves à la maison », il le martelle depuis dans tous les médias, et dans le B.O.E.N du 7 mai 2020, on peut lire : « L'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance ». Sauf que dans les faits, les professeurs qui ne sont pas en classe s'occupent de leurs élèves et ne devraient pas avoir à s'occuper de ceux dont ils n'ont pas la responsabilité et qui sont restés chez eux ! Nous tenons à affirmer qu'un grand nombre d'enseignant-e-s sur le terrain continuent à assurer le distanciel en plus du travail en présentiel, parce qu'elles et ils ne veulent pas « lâcher » une grande majorité de leurs élèves restés à la maison, selon le choix laissé aux parents ou faute de place.

Les collègues sur le terrain ne peuvent que transmettre les exercices et la trace écrite sans accompagnement pédagogique. L'enseignement à distance dans ces conditions ne serait être la norme, et induit une surcharge de travail importante.

Ne l'oublions pas, c'est une réalité ... Qui n'est pas évoquée dans les médias !